



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg

Luxembourg, le 24 juillet 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice au sujet de la stérilisation forcée des personnes transgenres en vue d'un changement de sexe à l'état civil.

En 2010, le Conseil de l'Europe a adopté la résolution n°1728 demandant aux États membres de ne plus subordonner le changement d'identité des personnes transgenres à une obligation légale de stérilisation ou tout autre traitement médical. Il s'agit d'un droit qui se fonde pour le Conseil de l'Europe non sur du médical mais sur une transition sociale fondée sur l'acceptation naturelle au sein de notre société. Pourtant ce droit n'est toujours pas accordé aux citoyens luxembourgeois. Dès lors le Luxembourg se trouve sur la « Trans Rights Europe Map 2014 » ensemble avec certains Etats qui ne sont pas connus pour leur protection des droits fondamentaux et l'image de notre pays se trouve à nouveau ternie en Europe. Les transgenres de leur part continuent de faire l'objet de discriminations et doivent surmonter d'énormes difficultés pour assumer leur identité.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice :

- Comment Monsieur le Ministre juge-t-il la situation des personnes transgenres face à la stérilisation forcée en vue d'un changement de sexe à l'état civil ?
- Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas utile que les personnes transgenres puissent obtenir un changement d'état civil sans la stérilisation forcée et par le biais d'une procédure rapide, accessible et transparente en accord avec la perception qu'elles ont de leur identité de genre, tout en préservant leur droit au respect de la vie privée et sans leur imposer des conditions qui bafouent leurs droits humains ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Hetto-Gaasch  
Députée